

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que nous continuions, le Président m'a informé qu'il aimerait que tous les députés se joignent à lui à 18 h 30, à la salle 216, pour sa réception annuelle.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)» et édictant des mesures nécessaires relativement à la charte de la corporation issue de cette fusion, et qu'il la prie d'approuver.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous ai avisé aujourd'hui que je demanderais, conformément à l'article 52, la permission d'ajourner la Chambre dans le but de discuter une question urgente et pressante.

Nous savons maintenant que le Sénat n'adoptera pas le projet de loi C-21 avant l'an prochain, et le gouvernement ne semble pas prêt à adopter le projet de loi annuel sur la norme variable d'admissibilité, comme nous l'avons vu aujourd'hui. Par conséquent, dans quelques semaines, pendant le congé sessionnel, des chômeurs des régions en crise du pays découvriront tout d'un coup qu'ils ne seront pas admissibles aux prestations. Ceci signifie que la bataille que se livrent le gouvernement et le Sénat au sujet des malheureuses modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, fera beaucoup d'innocentes victimes parmi les chômeurs des régions qui connaissent les plus grandes difficultés économiques.

Je crois que nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'assurance-chômage soit offerte d'une façon juste et équitable partout au Canada. Le gouvernement agit de façon totalement irresponsable en pratiquant cet exercice de la corde raide avec le Sénat, quand on sait que ce ne sont pas les membres des deux chambres qui en subiront les conséquences, mais les milliers de familles canadiennes qui seront privées des prestations auxquelles elles

auraient normalement droit. Pour cette raison, je demande un débat d'urgence sur ce sujet aujourd'hui.

M. le Président: Je tiens d'abord à m'excuser auprès du député de Kamloops d'avoir été absent de la Chambre. Je regardais son exposé et j'en comprends très bien le contenu. J'ai évidemment étudié sa demande écrite qu'on m'a remise et elle est conforme à la procédure.

La question est importante, évidemment, mais à mon avis, elle ne remplit pas les conditions posées par le Règlement. Elle est importante et je remercie le député de l'avoir signalée à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Elmer M. MacKay (pour le ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postesecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1650)

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la troisième lecture du projet de loi C-28. Vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que dans l'esprit de coopération, l'esprit du temps des Fêtes, je ne prendrai pas beaucoup du temps de la Chambre afin de permettre également aux autres députés de faire leurs commentaires; d'ailleurs, en deuxième lecture, j'ai fait un discours assez élaboré sur ce projet de loi.

Monsieur le Président, vous savez que le projet de loi C-28 correspond au Budget déposé en avril dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) et répond aux objectifs poursuivis par le gouvernement.